

**ARRÊTÉ**

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la  
Commune de Vernier

du - 3 mai 2000

**LE CONSEIL D'ÉTAT**

Vu la proposition de la Commune de Vernier du 23 février 2000

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du  
7 mars 2000

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments  
du 19 février 1975

**ARRÊTE**

Il est donné le nom de :

CV62006

**Rue des Cornettes-de-Bise**

à la liaison entre l'avenue Louis-CASAÏ et la route de Meyrin, entre le Centre  
commercial de Balexert et la station-service située au 11, rue Louis-CASAÏ.

Cette dénomination entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2000.

Communiqué à:

Intérieur :	ex. 3
Finances :	ex. 1
Police :	ex. 2
Aménagement :	ex. 3
Chancellerie :	ex. 1
Sautier :	ex. 1
OCP :	ex. 1



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat: